

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-02-006**

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le treize février deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 6 février 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Arnaud DE MAZENOD, Anabel FOURNIER-FAURE

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Anabel FOURNIER-FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Claude TOUILLOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU POLE ENFANCE JEUNESSE – MODIFICATION – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250213-2025-02-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025  
Publication : 18/02/2025

Par délibération en date du 12 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de Saint Marcellin en Forez a décidé de reprendre en régie la gestion du centre de Loisirs la Ruche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Aussi, il convient de modifier le règlement intérieur de l'accueil des enfants et adolescents au Pôle Enfance Jeunesse afin de prendre en compte la gestion en régie de ce nouveau service.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- Approuve la modification du règlement intérieur des services du Pôle Enfance Jeunesse

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 FEVRIER 2025

**Le Maire,**



**Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance**

**Claude TOUILLOUX**